

## Chevalley Thibaud

---

**De:** Kellenberger Simon <Simon.Kellenberger@fr.ch>  
**Envoyé:** vendredi, 28 février 2025 14:45  
**À:** NUOFFER Edouard  
**Objet:** RE: Plan directeur de la Broye FR - Questions mobilité suite à votre préavis

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Bonjour Monsieur Nuoffer,

Je vous remercie pour votre mail. J'ai pu regarder un peu plus en détail notamment votre question concernant la distinction de la mobilité quotidienne de celle des loisirs, et je me permets de vous répondre ainsi :

- Dans notre préavis pour l'examen final, le SMo a mis qu'il recommande de traiter de manière séparé le thème du vélo de celui des piétons, de même que chaque fois l'utilisation quotidienne de celle liée aux loisirs.
- Il s'agit donc bien d'une recommandation, qui est basé notamment sur le PDCant qui présente une fiche thématique distincte pour le réseau cyclable (quotidien), le cyclotourisme, le VTT, les chemins pour piétons, le chemins de randonnée pédestre.
- Bien que certains de ces réseaux soient complémentaires, la recommandation du SMo avait comme but aussi de pouvoir tenir compte des différences de ces réseaux, et de pouvoir les traiter de manière idéale, et de pouvoir créer une cohérence entre les différents documents de manière plus claire.
- A mon avis, il n'y a peut-être pas besoin de séparer d'avantage les parties quotidien de celles concernant les loisirs, mais du coup ce serait intéressant de brièvement expliquer p.ex. pour le cyclotourisme, que la région reprend les itinéraires existants et les propositions d'adaptation de SuisseMobile et du canton (plan sectoriel vélo) parce qu'elle les soutient (comme c'est un peu fait dans le rapport explicatif). Ainsi on peut mieux comprendre que le PDR parle du cyclotourisme et de propositions d'amélioration, mais n'en fait pas une ligne d'action.

J'espère que ces quelques explications vous aideront pour la suite.

Meilleures salutations,

Simon Kellenberger

**Simon Kellenberger**, Collaborateur scientifique / Wissenschaftlicher Mitarbeiter  
[simon.kellenberger@fr.ch](mailto:simon.kellenberger@fr.ch), T +41 26 304 14 24 (me. absent/Mi. abwesend)

**Service de la mobilité SMo**  
**Amt für Mobilität MobA**  
Grand-Rue 32, 1701 Fribourg

T +41 26 304 14 33, [www.fr.ch/smo](http://www.fr.ch/smo) - [www.fr.ch/moba](http://www.fr.ch/moba)

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement **DIME**  
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt **RIMU**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

---

**De :** NUOFFER Edouard <e.nuoffer@urbasol.ch>  
**Envoyé :** vendredi, 28 février 2025 11:51  
**À :** Kellenberger Simon <Simon.Kellenberger@fr.ch>  
**Objet :** RE: Plan directeur de la Broye FR - Questions mobilité suite à votre préavis

Bonjour Monsieur Kellenberger,

J'espère que vous allez bien.

Je me permets de revenir vers au sujet de mon courriel et de notre échange téléphonique que nous avons eu.

Pensez-vous pouvoir nous faire un petit retour encore aujourd’hui ?

Je suis navré et ne veux pas paraître insistant, la COREB nous a demandé de finaliser les adaptations du PDR pour la semaine prochaine.

Merci d'avance pour votre retour !

Excellente journée et déjà de bonnes vacances.

Avec mes meilleures salutations.

**Edouard Nuoffer**

Géographe – Urbaniste

Chef de projet



Route Jo Siffert 4 – 1762 Givisiez

Case postale

1701 Fribourg

Tél. : + 41 (0)26 469 78 03

---

**De :** NUOFFER Edouard

**Envoyé :** jeudi, 20 février 2025 14:33

**À :** Kellenberger Simon <[Simon.Kellenberger@fr.ch](mailto:Simon.Kellenberger@fr.ch)>

**Cc :** KITTEL Doriane <[d.kittel@urbasol.ch](mailto:d.kittel@urbasol.ch)>

**Objet :** Plan directeur de la Broye FR - Questions mobilité suite à votre préavis

Bonjour Monsieur Kellenberger,

J'espère que vous allez bien.

Je me permets de vous contacter dans le cadre de l'adaptation du dossier du PDR Broye (fribourgeoise) suite au préavis de synthèse d'examen final.

Nous avons en effet quelques questions suite aux préavis reçus et plus particulièrement concernant le traitement des conditions suivantes (cf. préavis de synthèse p. 3 et 7) :

1. « *Traiter la mobilité de loisir de manière distincte de la mobilité quotidienne et indiquer que le PDR reprend la planification cantonale existante qui fait l’objet d’une révision.* »
2. « *Reprendre cartographiquement les planifications de mobilité de loisir (carte sectorielle ou de synthèse).* »

Cette première condition est liée à la Vision stratégique du PDR qui comprend justement les chapitres 4.5 et 4.6 sur la MD, respectivement concernant les réseaux cyclables utilitaires + cyclotourisme (4.5) et les chemins pour piétons + chemins de randonnée pédestre (4.6).

Que signifie concrètement traiter de manière distincte ? Est-ce qu'il s'agirait de réaliser des chapitres distincts de mobilité douce entre chaque mode et type (quotidien-vélo, loisir-vélo, quotidien-piétons, loisirs-piétons, loisirs-VTT), comme le suggère également votre préavis en page 3 ? Je schématiserai mais étant donné que la Vision stratégique a toujours été présenté ainsi, il est quelque peu surprenant de devoir adapter en ce sens le dossier à ce stade de la procédure. D'autant plus que, comme l'indique justement le préavis de la DIME, le PDR ne traite pas directement de la mobilité de loisir et il n'y aurait pas matière à faire des sous-chapitres aussi distincts. Pour autant, la mobilité de loisir figure effectivement sur des cartes sectorielles.

Où s'agit-il simplement de plus marquer la distinction au sein des chapitres déjà existants ?

Au niveau de la planification cantonale existante, nous apporterons les précisions demandées, tant au niveau du texte que des compléments sur les cartes. Sommes-nous d'accord qu'il s'agit uniquement de la planification vélo cantonale qui est en cours de

révision, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables du 01.01.23 (la mention y sera également faite) ? Et pour être sûr d'avoir bien compris la chose, les planifications dont nous parlons sont bien les suivantes :

- Réseau cyclable cantonal avec :
  - o Réseau cyclable utilitaire cantonal = plan sectoriel vélo = Team Vélo = en cours de révision
  - o Réseau canton de cyclotourisme = itinéraires nationaux / régionaux de SuisseMobile + itinéraires UFT = SM + UFT = en cours de révision ?
  - o Planification cantonale VTT = SM + UFT = en cours d'élaboration (mention dans le PDR mais aucune reprise puisque le seul itinéraire officiel à ce jour ne passe pas par la Broye)
- Cheminements pour piétons avec :
  - o Chemins pour piétons = utilitaire
  - o Chemins de randonnée pédestre = loisir = UFT + itinéraires SuisseMobile

Enfin, au niveau de la deuxième condition, la mobilité de loisir était déjà reprise cartographiquement, quoique peut être de manière incomplète, notamment les chemins de randonnée pédestre sur la carte sectorielle Rives des lacs. Sinon le cyclotourisme figure sur la carte sectorielle du réseau cyclable ainsi que sur la carte de synthèse. Donc en sachant cela, comment traiter cette condition ? S'agit-il uniquement d'une mise à jour des données afin de bien représenter l'ensemble des itinéraires et cheminements ? En tout cas, il ne nous semble pas opportun de réaliser une nouvelle carte sectorielle portant sur les cheminements piétons puisqu'aucune mesure n'est associée à la randonnée pédestre.

Merci d'avance pour vos réponses et en espérant que tout soit clair.

C'est très volontiers que je suis à disposition pour échanger de vive voix.

Excellente fin de semaine et avec mes meilleures salutations.

**Edouard Nuoffer**

Géographe – Urbaniste  
Chef de projet



Route Jo Siffert 4 – 1762 Givisiez  
Case postale  
1701 Fribourg  
Tél. : + 41 (0)26 469 78 03